



MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 25 MAI 2021  
N° 27

**OBJET** : Vente de la maison communale parcelle cadastrée B 459

Date de la convocation :  
21/05/2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi 25 mai, à 17 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en  
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la  
présidence de M. COGGIA François, Maire.

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
11

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Mme AÏUTI  
Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur CERVIOTTI  
Jean-Louis, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur  
RAFFALLI Louis, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ  
Brigitte, Madame WIEL Martine.

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11

Nombre de membres  
Présents : 09

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur  
MALATESTA Ludovic.

Nombre de votants : 11

Quorum : 06

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à  
Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic  
donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique.

Secrétaire de séance  
Monsieur COGGIA  
Jean-Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

02A-212000905-20210624-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

**Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal la vente de la maison communale sur la parcelle cadastrée B 459 à COGGIA village hameau de COGGIA MAIO au prix minimum de 45 000 € (quarante cinq mille euros).**

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité**

**DECIDE :**

**Autorise le Maire à procéder à la vente de ce bien.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre.**

**Le Maire,**

**François COGGIA**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

02A-212000905-20210624-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021